YERRES

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N° 2022/222

OBJET : Avenant n°1 au marché pour les prestations de transport et d'installation d'oeuvres d'art pour l'exposition les modernités portugaises à la Propriété Caillebotte conclu avec la société SAS LP ART

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU l'arrêté n°2022/328 (série A) du 22 juillet 2022 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2022/082 en date du 18 mars 2022 relative au marché de prestations de transport et d'installation d'œuvres d'art pour l'exposition « Modernités Portugaises » à la propriété Caillebotte, conclu avec la société SAS LP ART,

VU le marché correspondant n°11/2022 en date du 04 avril 2022

CONSIDERANT que le montant initial du marché est de 97 267,00 € HT,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un avenant n°1 pour prendre en compte les modifications apportées au marché de prestations susvisé,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant n°1 est de 5 116,88 € HT, suite à des plus et moins-values selon le devis transmis par la société SAS LP ART,

Reçu en préfecture
le 18/08/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220817-lmc16950H1-AR

DECIDE

D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de prestations de transport et d'installation d'œuvres d'art pour l'exposition « Modernités Portugaises » à la propriété Caillebotte conclu avec la société SAS LP ART,

DIT que le montant de l'avenant n°1 s'élève à 5 116,88 € HT,

DIT que le montant du marché passe de 97 267,00 € HT à 102 383,88 € HT,

DIT que l'avenant prend effet à compter de la date de sa notification et est conclu pour la durée du marché restant à courir,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 17 août 2022.

Pour le Maire, empêché,
L'Adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicole LAMOTH

Reçu en préfecture
le 18/08/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220817-lmc16950H1-AR